

Bilan d'activité du CCAS en 2024

Préambule

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif doté d'une personnalité morale de droit public lui conférant une autonomie juridique et financière. Il est géré par un conseil d'administration dont le maire est le Président de droit. Son conseil d'administration est composé pour moitié de membres du conseil municipal et pour moitié de membres de la société civile qualifiés dans le secteur de l'action sociale, soit 11 membres au total (avec le Président).

Le CCAS intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune. C'est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

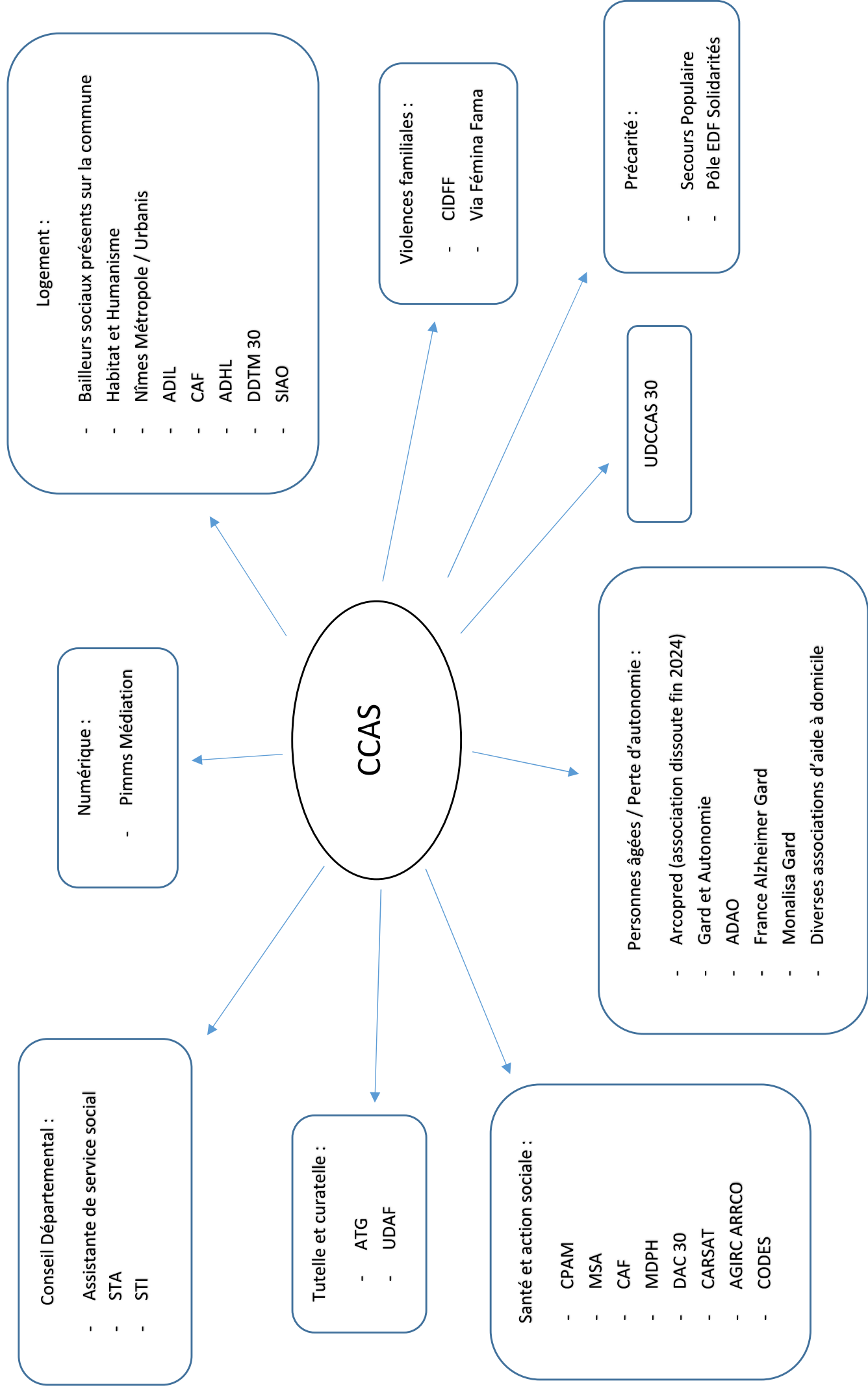
Le Centre Communal d'Action Sociale est investi d'une mission générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Conseil Départemental, CPAM, MSA, CAF, MDPH, CARSAT....) art L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale.

A ce titre, il assure à la fois des missions légales obligatoires (pré-instruction des dossiers de demande d'aide sociale légale, domiciliation et analyse des besoins sociaux du territoire) et des missions facultatives en développant des actions directement orientées vers la population communale (aide alimentaire avec le Solidaribus, aides financières exceptionnelles, mutuelle communale, prévention et animation pour les personnes âgées, soutien aux personnes en situation de handicap, logement social.....).

Le rôle du CCAS est également de coordonner les intervenants locaux pour trouver ensemble les moyens de répondre aux attentes des personnes en difficultés sociales ou ayant des difficultés liées à la dépendance, à la santé, au logement, à l'âge ou au handicap.

Il a aussi pour mission d'informer le public sur les différents dispositifs sociaux existants sur la commune et sur les dispositifs dits « de droits communs ».

Les Partenaires



ADAO : Association Des Aidants d'Occitanie

ADHL : Agence Départementale de l'Habitat et du Logement

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres

ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés

ATG : Association Tutélaire de Gestion

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CODES : Comité Départemental d'Education pour la Santé du Gard

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DAC 30 : Dispositif d'Appui à la Coordination

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

STA : Service Territorialisé de l'Autonomie

STI : Service Territorialisé d'Insertion

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

L'activité du CCAS

L'activité au sein du CCAS de Manduel est très diversifiée. C'est le lieu d'accueil de proximité pour les personnes qui rencontrent des difficultés, passagères ou durables, dans leur vie quotidienne.

Je reçois tous types de demandes car les personnes connaissent peu ou mal leurs droits et viennent donc se renseigner auprès du CCAS.

J'accueille généralement sur rendez-vous, mais quand j'ai une demande sans rendez-vous, et que mon planning me le permet, je prends le temps de recevoir la personne de suite pour une première rencontre et, le cas échéant, lui proposer un rendez-vous ou l'orienter vers le bon partenaire.

Cette première démarche est très importante car l'administré a « osé » pousser la porte du CCAS.

Je fais également des visites à domicile, sur demande, pour les personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. J'ai d'ailleurs de plus en plus de demandes de rendez-vous à domicile, car mon public principal est les séniors.

Je gère mon planning de manière à conserver des « créneaux d'urgence » pour pouvoir recevoir par exemple, une personne en rupture de droits, le plus rapidement possible.

Je peux avoir des accompagnements ponctuels (par exemple une demande de Complémentaire Santé Solidaire CSS) comme des accompagnements réguliers (une personne en rupture totale de droits et/ou sans domicile fixe). De plus, je suis référente de parcours RSA, désignée par le Conseil Départemental.

L'accompagnement social c'est être à côté de la personne, pour l'aider à prendre conscience de ses capacités afin de faire évoluer sa situation et gagner en autonomie. La personne accompagnée doit se sentir accueillie avec bienveillance, respectée et avec l'assurance d'un accueil personnalisé en toute confidentialité. Ces éléments sont indispensables pour créer une relation de confiance. L'aide apportée ne peut pas être imposée, l'adhésion de la personne accompagnée est indispensable car elle est libre de ses choix. De plus, la temporalité est propre à chacun, il est donc nécessaire de respecter le cheminement personnel de la personne accompagnée pour assurer un changement.

En dehors du temps d'entretien en face à face avec la personne, les interventions indirectes sont nombreuses, variées et occupent une part importante du temps de travail. Il s'agit notamment de faire le lien avec les différents partenaires, selon la situation et le besoin de la personne accompagnée.

Mme Villa, l'assistante de service social du Conseil Départemental, est un partenaire essentiel. Nous travaillons très souvent en lien sur les différentes situations.

J'assiste dès que possible aux après-midis ou journées thématiques organisées par l'UDCCAS 30. Différents partenaires sont présents afin de présenter leur structure et leur champ d'intervention (par exemple, l'UDAF, la MDPH, France Addictions...). C'est l'occasion à la fois d'avoir de nouvelles informations, de pouvoir créer des partenariats et de rencontrer les autres CCAS.

En octobre 2024, le CCAS est devenu SIAD de niveau 1 (Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social). J'ai donc dorénavant accès au SNE (Service National d'Enregistrement) afin de pouvoir consulter et vérifier les demandes de logement social en cours. Mais aussi, d'être en lien étroit avec le pôle logement du service habitat de Nîmes Métropole en étant

informée directement de toutes les modifications en terme de logement social (loi, plafonds, dispositifs.....) et de pouvoir échanger sur les situations complexes que je peux rencontrer. C'est un appui important surtout en travaillant seule au sein du CCAS.

1) La domiciliation

Actuellement, 3 personnes sont domiciliées au CCAS. Un couple qui, de par leurs emplois respectifs, est en déplacement toute la semaine. Ils ont donc fait le choix de vivre en caravane.

Et, une femme seule, sans enfant, qui est hébergée de manière aléatoire et ne pouvant prétendre à un logement social du fait de sa situation familiale (elle a fui son mari violent).

2) Les aides sociales

Nombre d'attributions

	2023		2024	
	Accord	Refus	Accord	Refus
Domiciliation	4	0	4	0
Aide financière exceptionnelle	1	0	6	0
CAP	4	1	0	0
Chèque eau Nîmes Métropole (dotation pour la commune)	0	0	2	0

Montant des attributions

Aide financière exceptionnelle		Chèque eau		CAP	
2023	2024	2023	2024	2023	2024
1	6	0	2	4	0
250 €	1 100 €	0 €	342,25 €	100 €	0 €

3) L'aide alimentaire avec le Solidaribus

Le Secours Populaire intervient sur la commune, un mercredi par mois de 9h à 12h, avec le **Solidaribus**. Le **Solidaribus** est une épicerie solidaire mobile qui s'adresse aux ménages en situation de précarité. Un colis constitué de produits de première nécessité (denrées alimentaire et produits d'hygiène) est

distribué aux personnes inscrites par le CCAS, après un entretien et une évaluation sociale à partir des justificatifs de ressources et de charges.

Une participation financière est requise selon la composition familiale :

- Etudiant 1,50€
- Ménage de 1 à 3 personnes 2,50€
- Ménage de 4 à 5 personnes 4,00€
- Ménage de 6 personnes et + 5,00€
-

Depuis la mise en place du Solidaribus en avril 2022, les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP), mis en place au sein du CCAS le 18 février 2019, ont été progressivement réduit pour finalement être supprimés avec la délibération du 02 décembre 2024.

Au vu de la conjoncture actuelle, les situations de précarité sont de plus en plus nombreuses et fréquentes. Les demandes ne cessent d'augmenter. De ce fait, le Secours Populaire a sollicité une subvention de la commune pour aider l'association à faire face à cette situation. Fin 2023, une subvention financière exceptionnelle de 500€ leur a été accordée, et une autre de 1 200€ pour l'année 2024.

Bilan de l'année 2024

	Janv	Fév	Mars	Avril	30 Avril	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Personne seule	6	8	9	8	5	6	3	0	3	5	4	5
Etudiante	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1
Couple	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Mère/père célibataire avec 1 enfant	4	5	5	4	4	5	5	0	5	5	5	4
Mère/père célibataire avec 2 enfants	1	1	2	2	2	2	2	0	2	1	2	2
Couple avec 1 enfant	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	2	0
Couple avec 2 enfants	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	2
Couple avec 3 enfants	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	0	1
Couple avec 5 enfants	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2
Mère célib. avec 2 enfants + grossesse	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
Total	17	20	22	21	18	19	17	0	15	16	18	18

En décembre, le Solidaribus a fait un passage supplémentaire pour distribuer 7 colis de Noël aux personnes les plus précaires, moyennant une participation de 5€ par famille.

Composition familiale des nouvelles inscriptions en 2024

Mois	Nouvelles inscriptions	Compostion familiale
Janvier	1	1 personne seule
Février	3	Mère célibataire + 2 enfants + grossesse ; 2 personnes seules
Mars	3	1 pers seule ; 1 couple avec 2 enfants , 1 pers seule + 2 enfants
Avril	1	Couple avec 3 enfants
30 Avril	0	
Juin	1	1 personne seule + 1 enfant
Juillet	0	1 personne seule avec 2 enfants
Août	0	
Septembre	1	1 personne seule
Octobre	0	
Novembre	3	2 couples + 1 enfant ; 1 personne seule + 2 enfants
Décembre	1	1 personne seule

Je suis en contact régulier avec l'équipe du Secours Populaire. J'assure les inscriptions et fais le point avec l'équipe sur les différentes situations, à chaque passage, afin d'assurer au mieux le suivi des bénéficiaires et d'entretenir notre partenariat.

4) L'accompagnement numérique avec le Pimm's Médiation

Depuis le 9 novembre 2023, le Pimm's médiation est présent sur la commune avec le Pimm's Mobile. Les médiateurs accompagnent les administrés dans leurs démarches administratives « tout numérique », gratuitement et sans rendez-vous.

Ils sont présents sur la commune, le jeudi après-midi en semaine impaire, de 13h30 à 16h30, sur le Cours Jean Jaurès.

5) Le logement social

Le CCAS est particulièrement sollicité dans le cadre des demandes de logements sociaux. L'accès au Système National d'Enregistrement (SNE) mis en place avec la délibération du 24 septembre 2024 permet d'accéder au dossier de chaque demandeur et d'en vérifier la complétude, notamment la présence de toutes les pièces justificatives indispensables.

Je reçois en entretien toute personne qui fait une demande de logement social sur la commune et qui sollicite le CCAS. C'est l'occasion à la fois de faire un point sur la demande, de vérifier le dossier et les pièces jointes sur le SNE, mais aussi de faire une évaluation sociale. Dans certains cas, au-delà, de la demande de logement social, qui est une « porte d'entrée », les problématiques sont autres et à

prioriser avant l'accès au logement (faire valoir ses droits sociaux comme le RSA, l'AAH, la CSS, trouver un emploi...).

Ce temps d'échange est très important car la personne se sent prise en considération et respectée en tant que personne et non en tant que « numéro de dossier ». De plus, je leur donne toutes les informations nécessaires. En effet, je leur explique la procédure de la demande de logement social jusqu'à l'attribution et réponds à leurs questions.

Les bailleurs sociaux présents sur la commune avec lesquels le CCAS est en lien permanent sont les suivants :

- Promologis
- Un Toit pour Tous
- Habitat du Gard
- 3F Occitanie
- SFHE

Ainsi qu'Habitat et Humanisme pour les logements qui appartiennent au CCAS et à la commune. Je suis régulièrement en lien avec Mme Fleureau, Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) qui gère la partie locative. Par exemple, lors d'une problématique avec un locataire ou lors d'une vacance d'un logement. D'ailleurs, nous recevons en binôme les candidats lors d'une vacation puis, j'assiste, à la commission d'attribution. Et Mme Lopez pour la partie gestion et travaux.

Les nouvelles demandes de logements sociaux, selon la typologie :

	2023	2024
T2	20	40
T3	18	23
T4	22	25
T5	3	4

On peut constater la forte augmentation des demandes de T2, qui a doublé de 2023 à 2024. Il s'agit en majorité de séniors qui font face à des difficultés pour se loger, soit par rapport au coût du loyer trop élevé dans le privé, soit le logement qui n'est plus adapté à leur perte d'autonomie. Pour autant, ils ne souhaitent pas intégrer une résidence autonomie.

Les attributions de logements sociaux selon la typologie :

	2023	2024
T2	2	9 (dont 4 appartenant à la mairie ou au CCAS)
T3	8	7
T4	1	4 (dont 1 appartenant à la mairie)
T5	0	1

Etat des demandes de logements sociaux :

File active au 31/12/2023

	T2	T3	T4	T5
Manduellois	28	23	20	0
Hors Manduel	14	18	37	5
Total	42	41	57	5

File active au 31/12/2024

	T2	T3	T4	T5
Manduellois	26	12	15	2
Hors Manduel	25	12	25	6
Total	51	24	40	8

A noter, une mise à jour de la base de données du CCAS en décembre 2024, à l'aide du SNE, concernant les demandes de logement social (attributions, dossiers radiés etc).

6) Les actions en 2024

Le 12 septembre 2024, présentation de l'offre de santé AXA lors d'une réunion publique à la salle des Garrigues. AXA rejoint MUTEQ en tant que mutuelle communale sur Manduel.

Le 24 octobre 2024, atelier « Alimentation du Bien Vieillir » proposé par la Mutualité Française Occitanie et animé par une diététicienne. Initialement, pour la semaine bleue, nous avions un projet de Ciné Débat et d'un cycle de 4 ateliers « Les recettes du Bien Vieillir » avec l'association Arcopred, sous réserve de financement par la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie). Mais, l'association a cessé son activité fin 2024 et de fait, n'a pas eu de financement par la CFPPA. J'ai donc cherché une autre animation à proposer pour la semaine bleue. Mais ayant eu l'information tardivement par Arcopred, toutes les dates de la semaine bleue étaient déjà prises donc l'activité n'a pu se mettre en place que fin octobre.

Du 15 novembre au 1^{er} décembre 2024, collecte de dons pour le Secours Populaire, à l'occasion de la collecte nationale (denrées alimentaires, produits d'hygiène et produits d'entretien).

Du 9 décembre au 13 décembre 2024, distribution des colis de Noël (344 colis 1 personne et 177 colis couple). Cette année, la distribution des colis de Noël a été un moment très convivial, avec plus de

visibilité, une salle accueillante, des décorations de Noël et de la musique. A cette occasion, nous avons également remis aux seniors, un questionnaire, afin de recueillir et d'analyser leurs besoins. La synthèse suite au dépouillement des questionnaires est ci-jointe.

Le 12 décembre 2024, dépistage gratuit du diabète avec le Diabsat (camion de dépistage), organisé par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS de Costières en Camargue). Mais, le passage a été annulé par la CPTS, faute d'inscriptions.

Le 5 janvier 2025, repas des aînés (205 personnes inscrites). 22 personnes ne se sont pas présentées dont 14 qui n'ont pas prévenu de leur absence.

Monalisa, dont l'objectif est de rompre l'isolement des seniors et de recréer du lien social avec des visites de courtoisie à domicile, mis en place sur Manduel début 2024, n'a pas trouvé son public. En effet, les demandes pour Monalisa concernaient essentiellement du relais d'aidant et non de rompre l'isolement. Or, prendre en charge une personne atteinte d'une pathologie telle qu'Alzheimer ou maladie apparentée, ne peut se faire sans une formation professionnelle.

On peut supposer que les seniors ne se sentent pas isolés ou du moins, ne souhaitent pas que des « inconnus » viennent à leur domicile. Ce constat a été fait dans plusieurs autres communes. De plus, les bénévoles, au fil du temps, ont arrêté pour raisons de santé ou raisons personnelles.

Les 4 derniers mois de l'année ont été particulièrement chargés au sein du CCAS, entre les différentes actions, les demandes des administrés et le travail quotidien.

7) Les actions et projets en 2025

- Mise en place de boîtes d'urgence chez les personnes les plus vulnérables. Il s'agit d'une boîte hermétique à déposer dans le réfrigérateur contenant des informations vitales telles que le numéro de sécurité sociale, les coordonnées du médecin traitant, les traitements en cours, les allergies connues, les vaccinations réalisées... Plusieurs communes ont déjà mis en place les boîtes d'urgence, dont Nîmes dernièrement.
- Envisager la mise en place d'activités et de sorties en tenant compte de la synthèse du dépouillement des questionnaires remis aux seniors en fin d'année, notamment l'activité physique adaptée.
- Mettre en place un accompagnement numérique pour les personnes éloignés du numérique et plus particulièrement les seniors (actes d'état civil, compte Améli....)
- Faire connaître le CCAS, ses missions et ses actions aux administrés en travaillant sur la visibilité du CCAS et en développant la communication.
- Accueil de l'UDCCAS, le jeudi 6 novembre 2025, pour une journée thématique